

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 18 décembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

N°2025/N°221

OBJET : COHESION SOCIALE – CONVENTIONS PERIODE 2026-2029 POUR LES ESPACES DE VIE SOCIALE

Madame Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, informe le conseil communautaire que les agréments des 3 EVS (MJC Charlieu, AFR Pouilly et La Maisonnée Belmont) arrivent à échéance au 31/12/2025.

La communauté de communes a été invitée à participer aux commissions de pré-agréement, qui ont eu lieu pour l'EVS de la MJC de Charlieu et l'EVS de l'AFR de Pouilly au mois de septembre, et au cours desquelles chaque structure a pu présenter son bilan d'activité et son nouveau projet social.

Les nouveaux projets sociaux ont été présentés en commission CAF fin novembre et les agréments EVS renouvelés. Les conventions sont en cours d'élaboration à la CAF et nous parviendront au plus vite afin que nous puissions compléter les articles relevant des orientations et actions du territoire, ainsi que de l'accompagnement financier de la communauté de communes.

A noter qu'en ce qui concerne les EVS la CAF ne permet pas d'établir de conventions d'objectifs et de financement pour une durée supérieur à quatre ans. Aussi les nouvelles conventions qui seront signées seront valides jusqu'au 31 décembre 2029.

Pour l'espace de vie sociale ADMR La Maisonnée, Belmont la procédure sera particulière, au regard de la situation complexe qui est la sienne car le cadre de fonctionnement ne répond plus aux critères imposés par la CAF pour conserver l'agrément Espace de Vie Sociale (« ces équipements de proximité doivent fonder leur action sur une dynamique de mobilisation des habitants pour répondre aux besoins de ces derniers...lieux qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de

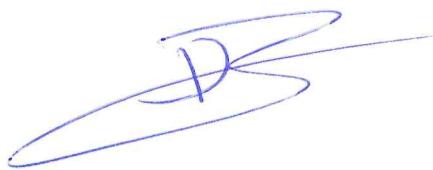
réaliser leurs projets » Référentiel CAF). Dans ce contexte, deux comités de financeurs ont eu lieu entre septembre et novembre, à l'initiative de la CAF, afin d'identifier des orientations possibles pour un renouvellement d'agrément. Des rencontres entre la fédération ADMR, la coordinatrice actuelle de l'EVS et les membres du groupe RécréaEve, ont permis de dégager une orientation, qui devra être validée par le conseil d'administration de l'association en janvier 2026. La CAF reporte le passage en commission pour agrément au mois de février 2026, avec l'établissement d'une convention à effet rétroactif à compter du premier janvier, et la consigne de rédiger un nouveau projet social pour juin 2026.

Au regard de ces éléments, il est proposé de renouveler l'accompagnement financier des EVS à hauteur de 1 500 € comme précédemment. Pour l'EVS La Maisonnée, il est proposé de renouveler la convention en février 2026, selon les mêmes modalités que la CAF, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Renouvelle l'accompagnement financier des EVS à hauteur de 1 500 € par an,
- autorise M. le Président à signer une convention 2026-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec chacune des associations porteuses à savoir la Maisonnée ADMR (sous réserve de la validation du conseil d'administration de l'association et l'agrément délivré de la CAF), l'association AFR de Pouilly sous Charlieu, et la MJC de Charlieu,
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20251218-DELIB2025-221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025